



## Compte rendu de la réunion du Comité Directeur Fédéral du 10 juin 2023 à Marseille

**Présents en présentiel ou en visioconférence** : Joël DHUMEZ Président, Philippe SUISSE Secrétaire Général, Alain SZENICER, Gilles LE DUIGOU, Corinne SOULIÉ, Rodolphe REDON, Stéphane MUNOZ, Liliane LAURENT, Yvon NUGEL, Céline DAUL MECHOUAR, Christine DE PESTEL, Alice DE ROBILLARD, André MONROCHE, Geneviève PETEY, Ricardo SALAS RIVERA, Virgile RENAUDIE.

**Invité de droit** : Hugues RELIER, Directeur Technique National

**Invité** : Guillaume LIVONNEN (Responsable des services)

**Excusé(e)s** : Isabelle COQUIARD

**Début de séance** : 09h30

### 1. Approbation du compte rendu du Comité Directeur du 29 avril 2023 - Annexe 1 soumis à

#### Validation

Le compte rendu du 29/04/23 sera envoyé aux différents membres du CD en juin pour validation.

### 2. Suivi mensuel des licences - fin mai 2023 – Guillaume Livonnen – Annexe 2

Au 31 mai 2023 : 754 clubs pour 53136 licences.

Enorme turn over. Le renouvellement de licences diminue un peu. La prise de licences la plus importante se fait en septembre et octobre.

Un travail est en cours sur ce que la Fédération peut proposer aux licencié.e.s loisirs.

Il sera possible d'enregistrer les grades sur le site fédéral, du gant bleu au GAT.

### 3. Commission Nationale Juridique, Statuts et Règlements – Alain Szenicer

- Mise en place du contrôle d'honorabilité pour les officiels adultes et jeunes.

Le ministère impose le contrôle d'honorabilité pour toutes les tranches d'âge. Cela nécessite d'entrer dans la base de données de la Fédération tous les officiels Adultes.

Ce sera plus compliqué pour les enfants car il faut l'approbation de l'autorité parentale (des deux parents).

Autre difficulté pour les officiels de Ligue, il faudra aider les RLA pour ce type de démarche.

Question de F. Muller : Existe-t-il un moyen technique pour ne répondre qu'une seule fois au questionnaire d'honorabilité ? Car certains bénévoles ont plusieurs casquettes comme RLA, Président de Club, Président de Ligue, ...

On regarde la faisabilité au niveau technique et légal.

- Possibilité de suppression du CACI.

L'avis de la commission médicale est sollicité. Elle doit se réunir dans la première quinzaine de juillet 2023.

Après avis de la commission, le Comité Directeur votera avant la rentrée de septembre 2023.

Le Docteur MONROCHE explique que le fait que de se conformer à la loi, c'est permettre l'accès au plus grand nombre aux activités sportives. En étant le plus large possible pour la pratique en loisir.

A noter que les dossiers de ré affiliation sont envoyés fin juillet, il convient de rester vigilant au délai.

Question : Certificat Médical obligatoire pour les officiels de plus de 50 ans ?

## **MODIFICATIONS – REGLEMENTS MÉDICAUX**

### **1) Certificat médical :**

**Dans le cadre de l'application de la loi du 02 mars 2022** relative aux modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence d'une fédération sportive, ainsi qu'aux modalités d'inscription à une compétition sportive, **la commission médicale de la FFSBFDA propose les modifications suivantes :**

**ASSAUT : de passer au questionnaire de santé dès la première licence pour un adulte de moins de 50 ans, ainsi que pour les mineurs, pour une pratique en club ou en compétition.**

**COMBAT : pour la compétition, le certificat médical spécifique valable un an de date à date ne change pas. Pour tous les combattants vétérans, les conditions médicales spécifiques sont précisées dans les règlements médicaux.**

### **2) Règlements médicaux en compétition – COMBAT + 35 ans :**

**Règlement actuel :**

**Cahier n°7 – Règlements médicaux – Annexe 1 – Titre IV (p.94) :**

**IV - L'âge maximum pour participer à des compétitions sous forme de combat est de 40 ans, sous les réserves et conditions médicales suivantes :**

- 1 - Pour les tireurs de la catégorie d'âge des **« vétérans », à partir de 35 ans et jusqu'à l'âge de 40 ans** maximum, une autorisation médicale spécifique (mentionnée **chaque saison** dans le passeport médical) est obligatoire,
- 2 - L'autorisation médicale spécifique est produite au vu de la présentation d'une attestation médicale (complémentaire à celle spécifique de la non-contre-indication de la pratique de la Savate boxe française en compétition) réalisée par un médecin qualifié en médecine du sport,
- 3 - Cette attestation médicale est établie au terme d'un examen médical, comprenant notamment :
  - **Une épreuve maximale cardio-vasculaire d'effort avec étude particulière des signes de coronaropathie, des troubles rythmiques éventuels, du profil tensionnel.**
  - **Un examen du fond d'œil.**
- 4 - L'attestation médicale confirme une aptitude à un effort important, et notamment une très bonne adaptation et récupération cardio-vasculaire aux tests d'efforts,
- 5 - Le médecin fédéral a la possibilité de demander au tireur tout examen complémentaire qu'il jugera utile avant d'apposer sa signature,
- 6 - L'autorisation médicale pour les tireurs vétérans souhaitant s'engager en compétition fédérale « officielle », relève de la compétence du médecin fédéral national,
- 7 - L'autorisation médicale pour les tireurs vétérans souhaitant s'engager en compétition « officialisée » relève de la compétence d'un médecin fédéral (agrée par la Commission Médicale Nationale).
- 8 – Au-delà de 40 ans, aucune autorisation ne pourra être accordée.

*Mise à jour décembre 2018*

**Proposition de la Commission nationale médicale :**

**IV - L'âge maximum pour participer à des compétitions sous forme de combat est de 40 ans.**

- 1- Pour les tireurs de la catégorie d'âge des **« vétérans », à partir de 35 ans et jusqu'à l'âge de 40 ans** maximum une autorisation médicale spécifique est obligatoire, sous les réserves et conditions médicales suivantes :
  - **Pas d'arrêt du combat pendant plus d'un an, sous réserve d'une épreuve d'effort de moins de 2 ans par un cardiologue ou un médecin du sport, puis laisser le choix au cardiologue ou au médecin du sport du renouvellement annuel de l'épreuve d'effort ;**

- Toute demande est ensuite soumise à l'avis favorable du médecin fédéral national.
- 2- Le médecin fédéral national a la possibilité de demander au tireur tout examen complémentaire qu'il jugera utile avant d'apposer sa signature,
  - 3- L'autorisation médicale pour les tireurs vétérans souhaitant s'engager en compétition fédérale « officielle » ou « officialisée » relève de la compétence du médecin fédéral national.

## → Approuvé à l'unanimité

### 4. Commission Nationale d'Arbitrage – Rodolphe Redon

- Propositions de modifications des règlements (en bleu) - Annexe 3 - soumis à validation

#### Point 1

##### Le Délégué Officiel General

2.6 - Il est souverain pour toute décision ou jugement à prendre immédiatement et par là-même, a tous pouvoirs de décision dans la limite des points prévus dans les règlements régissant la pratique de la Savate boxe française en compétition **et dans la limite des notifications fédérales relatives à l'application de ceux-ci.**

#### Point 2

Article 1. La Délégation officielle

##### 1.1.

Lorsqu'un officiel exerce les fonctions d'arbitre, il devra retirer montre, bracelet, **bijou** et tout objet susceptible de blesser les tireurs. Le port de gants chirurgicaux est autorisé.

#### Point 3

**A insérer dans le règlement d'arbitrage avec la pagination ad hoc :**

##### LE DELEGUE OFFICIEL GENERAL

**2.1 Dans la configuration Tournoi, ou lorsque la compétition nécessite plusieurs enceintes, un D.O.G pourra être désigné, si nécessaire, par la Commission Nationale d'Arbitrage.**

**2.2 Il doit être choisi parmi les Délégués Officiels Nationaux.**

**2.3 Il est responsable de la délégation officielle.**

**2.4 Il assurera les fonctions suivantes :**

- manager l'équipe d'officiels et ventiler les Délégués officiels d'enceintes,
- enregistrer et gérer les réclamations,
- dans le domaine de l'arbitrage, il est le seul interlocuteur avec l'équipe d'officiels, le responsable Technique de la compétition, l'organisateur, les soigneurs, les tireurs.
- Il a la responsabilité des documents administratifs de la réunion (avant et après) :
  - la pesée (cf. : LA PESEE),
  - les diplômes pour les titres (s'il y a lieu),
  - la feuille de déclaration d'accident,

- la feuille de réclamation,
- l'enregistrement des réclamations.

2.5 Il s'assurera de la présence du service médical à la salle de sport afin de pouvoir répondre rapidement à une demande d'intervention.

En son absence, il s'assure auprès de l'organisateur des possibilités d'évacuation d'un éventuel blessé vers un établissement hospitalier proche, de la proximité d'un téléphone permettant d'appeler un organisme médical d'évacuation d'urgence, et de l'affectation d'une pièce utilisable pour les premiers secours.

2.6 Il est souverain pour toute décision ou jugement à prendre immédiatement, par là-même il a tout pouvoir de décision dans la limite des points prévus dans les règlements régissant la pratique de la Savate boxe française en compétition et dans la limite des notifications fédérales relatives à l'application de ceux-ci.

2.7 Il veille, avec l'aide de l'organisateur, à ce que toute personne qui n'a aucune fonction précise à remplir ne séjourne pas aux abords de l'enceinte. S'il l'estime nécessaire, il peut suspendre ou retarder la compétition, après intervention auprès de D.O.E. et du présentateur, tant que des personnes étrangères à la rencontre n'auront pas évacué les abords de l'enceinte.

\*La phrase concernant les diplômes a été enlevée conformément à la demande des membres du Comité Directeur.

→ **Approuvé à l'unanimité**

- **Tenue** : Suite aux différentes réunions et au vote du Comité Directeur, il est proposé de modifier l'article 13.3.4 : « Tout **tireur doit être tête nue pour boxer** ».

**14 votants : Pour : 10 / Contre : 2 / Abstention : 2**

→ **Approuvé à la majorité**

## 5. Commission Nationale Savate Pro – Rodolphe Redon

- Compte-rendu de la réunion de la CNSP en date du 28 avril 2023 - Annexe 4 soumis à validation  
Synthèse et précisions du document faites par Rodolphe Redon aux membres du Comité Directeur :

-l'aide financière fédérale, la pesée, communication sur le Savate Pro Tour, augmentation du tarif de la licence pour s'inscrire en Savate Pro ? Shooting photo à prévoir pour tous les athlètes des 1/2 Finales Elite afin d'obtenir des photos de qualité, idée d'un ranking (classement) avec un système de points selon les résultats, accompagnement de l'organisateur, validation du plateau par un comité de validation, obligation de licencier l'athlète, l'entraîneur et le soigneur. Mandater un expert-comptable pour expliquer le statut d'auto-entrepreneur, l'obligation d'avoir 5 juges, combats de gala, des préconisations.

**Le Comité Directeur demande qu'au chapitre « auto-entrepreneur » de faire attention de ne pas dissocier le tireur, l'entraîneur et le club.**

Pour la composition du Comité de validation des tireurs en savate pro, issu de la Commission Nationale Savate Pro, Rodolphe REDON propose les membres suivants, pour le reste de la mandature :

- Le Responsable CNSP / Rodolphe REDON
- Le Cadre d'Etat membre de la CNSP / Wendy FAURE
- Membre / Jacques QUAGLIA
- Membre / Jérôme HUON

## → Approuvé à l'unanimité

- Règlements des compétitions de Savate pro - Annexe 5 soumis à validation

Rodolphe REDON fait une lecture du documents version 6 du 03 juin 2023, de l'article 1 à l'article 6.6. Les règlements médicaux restent ceux de la FFSBF&DA. Après précisions et explications, les règlements sont soumis au vote.

**Règlements de Savate Pro, Savate Pro Tour et Galas version 6 du 03/06/2023. Applicable à partir de janvier 2024.**

## → Approuvé à l'unanimité

Question de F. Muller : Un comité peut-il prendre des licences pour la Savate Pro ?

Non car cela n'est pas prévu dans le règlement et techniquement pas faisable pour l'instant.

### 6. Commission Nationale "Jeunes" – Isabelle Coquiard

- Compte-rendu du championnat de France Jeunes – Annexe 6 soumis à validation

Le championnat de France Jeunes s'est bien passé : 174 jeunes et 321 assauts soit 70 assauts de plus que l'an dernier. A noter le bon niveau des minimes. A ce jour nous avons de bons retours de l'organisation. Bonne couverture médiatique. Seul petit bémol : la longueur du championnat.

Points d'amélioration proposés : en cas de possibilité d'être sur 5 enceintes sur les championnats de France Jeunes, passer de 5 juges à 3. Pesée la veille ?

- Proposition de création de 2 zones supplémentaires pour les championnats de France 2023/2024 en Guadeloupe :

- \* Zone Antilles,
- \* Zone Réunion **soumis à validation**

Afin d'éviter que les jeunes de la Réunion viennent en métropole pour les qualifications et repartent ensuite pour la Guadeloupe.

## → Approuvé à l'unanimité

- Proposition : en cas de possibilité d'être sur 5 enceintes sur les championnats de France "Jeunes", passer de 5 juges à 3. Soumis à validation

A étudier pour les prochains championnats de France en 2025.

### 7. Commission Nationale des compétitions – Yvon Nugel

- Proposition de modifications - Annexe 7 soumis à validation

o Poids des gants

- 12 onces (342 gr) pour les tireurs des catégories de 75 à 85 kg et les tireuses de +75kg

- 14 onces (422 gr) pour les tireurs des catégories au-delà de 85 kg

## → Approuvé à l'unanimité

o Rappel de la composition des poules pour les championnats :

-Les tireurs issus d'un même club, d'une même ligue ou d'un même centre d'entraînement (Pôle France) seront séparés, dans la mesure du possible. Le mieux classé du classement national assaut sera dans la première poule, le deuxième mieux classé sera dans la dernière poule.

9 inscrits : -----

3 poules de 3

10 inscrits : -----	1 poule de 4, 2 poules de 3
11 inscrits : -----	2 poules de 4, 1 poule de 3
12 inscrits : -----	4 poules de 3
13 inscrits : -----	3 poules de 3, 1 poule de 4
14 inscrits : -----	2 poules de 3, 2 poules de 4
15 inscrits : -----	1 poule de 3, 3 poules de 4
16 inscrits : -----	4 poules de 4
17 inscrits : -----	3 poules de 3, 2 poules de 4
18 inscrits : -----	6 poules de 3
19 inscrits : -----	5 poules de 3, 1 poule de 4
20 inscrits : -----	4 poules de 3, 2 poules de 4

-9, 10, 11 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au premier de la poule 2. Le second de la poule 1 est opposé au premier de la poule 3.

-12 à 16 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au premier de la poule 2. Le premier de la poule 3 est opposé au premier de la poule 4.

## → Approuvé à l'unanimité

- Vérifier ou faire écrire dans les règlements que les délégués aux tireurs et les chronos soient de Ligue pour les championnats de France.

Sur tous les documents remplacer les mots Tireuse par Tireur de façon générique (cf : grammaire Française). Dans les règlements compétition et arbitrage préciser en amont que le mot Tireur = sexe masculin et féminin.

### 8. Direction Technique Nationale – Hugues Relier

- Actus DTN Annexe 8

#### Différents rendez-vous :

A la générale de l'Enseignements Scolaire (DGESCO) du Ministère de l'Education Nationale/ Echanges avec le CNOSF sur les actions de la FF Savate au club France lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024/ Signature de la convention avec le Centre National des Sports de la Défense le 24 mai à Fontainebleau/Réunion DTN du 30 mai au 1er juin à Lyon/Participation au Grenelle de l'emploi et des métiers du sport le 05 juin au Parc Floral (Paris)

Les actions en cours : - Autoévaluation par les Fédération jusqu'au 23 juin 2023

- Audition des Présidents et DTN des Fédérations – rentrée 2023
- Bilan fin de l'année 2023
- Lancement du projet LABEL ASSO
- Début des stages Equipe de France combat Direction et assaut
- Finalisation des sélections pour les championnats du Monde -18 ans
- Constitution des collectifs DAI, avenir et horizon pour l'année 2023
- Sélection des athlètes du Pôle France saison 23-24

-Formation – Emploi :

Etablissement des nouveaux tarifs de la formation pour la saison 2022-2023. Mise en conformité avec les exigences de l'administration fiscale. La signature de la convention avec Profession Sport Loisir, permettant d'accompagner les territoires dans leurs stratégies de développement et de structuration des emplois, se déroulera le 13 juin 2023 au CNOSEF.

Déclaration de l'organisme de Formation afin de percevoir le versement de la taxe professionnelle.

Etablissement et dépôt du bilan pédagogique et financier 2022.

- Aide aux ligues 2023 – Annexe 9 soumis à validation

Chaque année une aide était versée aux CTL, RLC, RLA et RLJ en février sur fond fédéral. Cet état de fait n'était pas connu du nouveau DTN. Donc cette somme n'a pas été budgétée. En revanche, sur le contrat de développement, le DTN peut « débloquer » une somme similaire à 2021.

Face aux montants proposés, F. Muller fait savoir que ce n'est pas suffisant par rapport à l'investissement bénévole.

Si les aides sont attribuées par fonction il manque 2080 euros. Soit 130 euros de plus par Ligue à charge de la Fédération pour 2022/2023.

Proposition de verser cette somme aux Ligues ayant fait leur assemblée générale.

**→ Approuvé à l'unanimité**

- Tarifs formation 2023/2024 - Annexe 10 soumis à validation

Tarifs de la formation

Interne : 12€/heure (10€ actuellement) soit pour une spécialisation fédérale 252€

Externe : 20€/heure soit pour une spécialisation fédérale 420€ (140€/jour)

Rémunération des intervenants

Statut Rémunération

Formateur occasionnel 28€ brut/h soit 196€ brut/jour

Auto-entrepreneur 40€ net/h

Auto-entrepreneur externe hors FFSBF&DA Sur devis

Pour les jurys (évaluateurs), la rémunération inclus la correction des copies et/ou l'étude des dossiers

**→ Approuvé à l'unanimité**

- Comité de sélection : Equipe de France ASSAUT - Annexe 11

Composition équipes de France Assauts Masculins et Féminins

**→ Approuvé à l'unanimité**

- Comité de sélection : Equipe de France JEUNES -18 ans - Annexe 12 soumis à validation

Composition sélection Equipe de France Jeunes -18 ans.

**→ Approuvé à l'unanimité**

Question du Docteur MONROCHE au DTN sur le projet Vigie Commotion.

Standby à la Direction des sports pour des raisons de partage du projet. La direction des sports doit recruter. Le DTN insiste régulièrement auprès du ministère pour que ce projet se réalise.

Un autre projet voit le jour, c'est SOS commotion. Plus large que les sports de combat, incluant les sports CO.

## 9. Commission Formation/Emploi/Partenaires Sociaux – Ricardo Salas Rivera

- Projet de "Forum de l'innovation" à l'occasion d'un séminaire des élus – Annexe 13 – Soumis à validation

Ricardo SALAS RIVERA propose un forum de l'innovation notamment sur le contrat de développement lors de l'organisation d'un séminaire des élus

### → Accord de principe du Comité Directeur

## 10. Stéphane Munoz

- Proposition application fédérale

Stéphane Munoz demande à ce que l'on crée une application Fédérale. Le DTN répond que c'est déjà en cours avec des animations clubs, des retours des licenciés.

Stéphane demande que l'on puisse y mettre les résultats des compétitions de façon immédiate et d'utiliser cette application pour communiquer plus. Une piste de réflexion est à mener sur ce projet. Recruter des stagiaires alternants sur le travail de création de cette application par exemple.

## 11 Divers - Le Président Joël DHUMEZ

- Un travail est en cours avec différents devis (coût et faisabilité) sur la modernisation du traitement des notes de frais.
- Vote des modifications Statuts et Règlements (documents envoyés aux membres du Comité Directeur). Ces modifications sont une demande de l'Etat via la loi du Sport. Nous avons l'obligation d'y insérer des objets pour les associations à but lucratif même si la Fédération et ses clubs ne sont pas des plus concernés. Mais cela reste une condition sine qua non pour garder l'agrément.  
Rappel que ce sont les clubs qui voteront : un licencié = 1 voix  
Il subsistera quelques complexités des unités de surveillance par scrutin : Arbitres/ Clubs/Athlètes / etc .....

### → Approuvé à l'unanimité

- Traitements et ventilation des questions posées à l'Assemblée Générale aux responsables concernés.

Fin de réunion 13 h 08.

Le secrétaire général, Philippe SUISSE



Le Président, Joël DHUMEZ

